## Institutions financières

Je voudrais, en terminant, souligner que ce que ces propositions financières négligent ce n'est pas les intérêts des grands investisseurs des établissements de dépôts, mais ceux des Canadiens moyens, des petites entreprises, des agriculteurs et des gens qui doivent simplement traiter avec les banques. Mes électeurs s'en plaignent continuellement. Ils se demandent comment il se fait que lorsqu'ils déposent un chèque à la banque, ils doivent attendre cinq jours avant de toucher leur argent alors qu'ils doivent entre-temps payer leur loyer. Pourquoi, se demandent-ils, la banque n'encaisse-t-elle pas immédiatement notre chèque de bien-être social et nous traite-t-elle avec si peu d'égards. Le petit entrepreneur aimerait savoir pourquoi son gérant de banque le harcèle sans qu'il puisse dire quoi que ce soit alors qu'entre-temps, les banques consentent des prêts au Brésil pour lesquels elles ne peuvent compter se faire rembourser qu'au plus 75 sous sur chaque dollar? Pourquoi les banques prêtent-elles tant d'argent à l'étranger alors qu'elles refusent d'aider les petites entreprises à s'établir au Canada.

J'entends des gens se demander pourquoi les banques les harcèlent alors qu'ils emploient 25 personnes dans un restaurant, 7 personnes dans une entreprise ou qu'ils ont ouvert un magasin qui crée beaucoup d'emplois dans une localité donnée. Par ailleurs, s'ils étaient Conrad Black et avaient besoin de 500 000 \$ pour conclure une affaire compliquée, qui serait sans doute financée par leurs impôts en raison d'un avantage fiscal quelconque, ils n'auraient qu'à faire quelques appels téléphoniques pour trouver l'argent nécessaire.

De nombreux Canadiens qui jouent un rôle très important dans la vie économique de notre pays ont raison de se poser des questions au sujet du système bancaire qui ne les traite pas équitablement.

Je me suis donné beaucoup de mal pour savoir si ces gens avaient un recours. J'ai appris que l'inspecteur général des banques qui est maintenant le surintendant des établissements financiers a nommé un ombudsman à son bureau. Très peu de gens le savent puisque lorsque j'ai fait remarquer à M. Michael Mackenzie, du Bureau du surintendant des établissements financiers, qu'il serait bon de nommer un ombudsman, ce dernier ne savait pas qu'il en existait déjà un. Nous avons découvert qu'il y avait bien un ombudsman, mais que l'entreprise, l'agriculteur ou le déposant ne pouvait faire appel à ses services qu'après avoir porté sa plainte jusqu'aux plus hautes instances de la banque.

En d'autres termes, ces personnes doivent demander au président de la banque d'intervenir sans grand succès lorsque leurs affaires périclitent, lorsqu'on exige le remboursement d'un prêt qui leur a été consenti, lorsqu'on veut saisir leur maison, lorsque la banque désire, comme cela s'est déjà fait, forcer leur épouse et leurs enfants à quitter la maison familiale. Ils ne savent même pas qu'ils peuvent s'adresser à un ombudsman parce qu'ils sont trop occupés à essayer de sauver la situation. S'ils s'adressent au surintendant des établissements financiers pour lui demander son aide, ils risquent de se voir répondre qu'il existe peut-être un ombudsman mais qu'il n'en est pas certain.

Lorsque le gouvernement du Canada élabore une politique sur les établissements bancaires et financiers, il ne devrait pas seulement songer aux besoins d'une poignée de gros bonnets de la rue Bay ou de grands consortiums dont on garantit les droits acquis tout en limitant la concurrence qui pourrait porter atteinte à leur situation enviable. On devrait aussi tenir compte des besoins des éleveurs de bétail de l'Alberta, des céréaliculteurs de la Saskatchewan, des propriétaires de petites entreprises du Manitoba, des pêcheurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, de ceux qui cherchent à créer des petites entreprises dans le nord de l'Ontario, des déposants et des consommateurs ordinaires à Ottawa, des bénéficiaires de prestations de bien-être social de Toronto et d'autres citoyens de ce genre.

Le rôle d'un système financier n'est pas seulement d'aider la grande entreprise, qui constitue l'assise d'une société capitaliste dans une économie capitaliste, mais aussi d'aider et de servir les citoyens ordinaires du pays. Je ne crois pas que le système financier remplisse ce rôle actuellement. Je ne pense pas que le gouvernement comprenne ce volet de son mandat. Or, c'est bien parce qu'ils voulaient un changement à cet égard que les Canadiens ont choisi de remplacer les libéraux par ce gouvernement.

Je vois que je dois mettre fin à mon intervention, madame la Présidente, mais je faisais naturellement allusion au parti que vous avez l'honneur de représenter.

• (1150)

## [Français]

Le parti que vous avez l'honneur de représenter est tombé si bas dans les sondages publics et spécifiquement—puisque votre parti a oublié la nécessité de servir, pas simplement les grands intérêts des Canadiens corporatifs sur la rue Saint-Jacques et sur la rue Bay, mais aussi les petits commerçants, les petites et moyennes entreprises, les cultivateurs et les Canadiens ordinaires.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention et ce n'est pas l'intention de notre parti de retenir l'adoption de ce projet de loi en 3° lecture. Je voudrais faire quelques remarques parce que je trouve qu'il s'agit d'une action législative extrêmement importante et qui contient certains aspects qui auront des conséquences d'une très longue durée pour la vie économique, financière en particulier, de notre pays.

Si hier soir ou ce matin à 01 h 30 je me réjouissais du résultat du vote sur la peine capitale, je voudrais soumettre aujourd'hui que je n'ai pas la même joie en voyant que le projet de loi C-56 va recevoir l'approbation en 3º lecture de cette Chambre, compte tenu de la majorité gouvernementale.

Madame la Présidente, le 30 juin 1987 sera une journée qui va marquer l'histoire financière du Canada, mais d'une façon que je considère extrêmement négative et extrêmement dangereuse pour ce que j'appellerais la souveraineté canadienne.

Je suis extrêmement déçu de constater qu'une question aussi importante n'ait pas reçu de cette Chambre l'attention qu'elle méritait. Ce fut une décision gouvernementale de finir le débat sur la peine capitale à tout prix avant l'ajournement d'aujourd'hui. Ce qui nous oblige aujourd'hui, en même temps, pour ne pas permettre le chaos administratif dans le domaine financier, de passer le projet de loi C-56, de l'avaler un peu comme on avale de force une couleuvre.